



IV/ DETAILS DES TARIFS 2022

Désignation	Montant TTC	Crédit d'impôts (*)	Montant TTC après déduction fiscale	
				Seule la livraison des repas relève des activités de services à la personne (SAP) et ouvre droit aux avantages fiscaux (*) et sociaux (**). La confection alimentaire est exclue du champ des SAP.
MODE PRESTATAIRE				
Confection et livraison de repas	11,90	3,41	8,49	
Supplément potage	0,90	0,29	0,62	
Supplément pain	0,60	0,19	0,41	
MODE MANDATAIRE				Frais d'envoi et de paramétrage 15 €. Sans engagement.
Téléassistance/Téléalarme à partir de	21,00		10,50	
MODE PRESTATAIRE/MANDATAIRE				Du lundi au vendredi. Majoration de 25% le samedi, dimanche et jour férié.
Aides domestiques	24,90	12,45	12,45	
Livraison de courses	34,00	17,00	17,00	
Assistance administrative	38,00	19,00	19,00	
Maintenance et vigilance du domicile	32,00	16,00	16,00	